

Nombre de Conseillers en exercice :	33	<b>EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
Présents :	25	
Représentés :	8	
Non représentés :	0	<b>Séance du 5 décembre 2023</b>
L'an deux mille-vingt-trois et le cinq décembre le Conseil Municipal de la Ville de MONTEUX s'est réuni en présentiel salle du Conseil Municipal, après convocation légale reçue le 29 novembre, sous la présidence de Monsieur Christian GROS, Maire.		
Votants :	33	Étaient présents également :
Carine BLANC-TESTE, Samuel MONTGERMONT, Annie MILLET, Christophe MOURGEON, Mireille SAUVAYRE-GAUDIN, Philippe COLLET, Chantal GONNET-OLIVI, Stéphane MICHEL, Annie GARNERO Adjoints au Maire. Gérard PREVOT, Mario HARELLE, Sylvie GACQUIERE, Sandy ROUVEL, Sonia NAMOUCHI, Damien JUGE, Cyril GEEL, Vital DELESNERAC-DEMENVILLE, Caroline PLATERO-DELERM, Christiane TCHA SENG NOU, Patrick ROUX, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME, Simon BERTHE, Conseillers Municipaux.		
Étaient représentés : Evelyne Espenon, Rosa-Lila HAMMACHE, Younès BOUROHI, Quentin ROUVIERE, Mohammed AITANE, Michel MUS, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Jean-Claude OBER		
Étaient absents et non représentés : Néant		
Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Caroline PLATERO-DELERM ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.		

**DELIBERATION PONCTUELLE PORTANT CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS  
POUR FAIRE FACE A DES BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**  
(EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23-1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

Madame Annie GARNERO, adjointe déléguée au personnel, informe l'Assemblée de la nécessité de créer 2 postes d'adjoint d'animation contractuels non permanents à temps complet, afin de faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour le service administration générale, relevant de la catégorie hiérarchique C, pour une période de 12 mois sur une même période de 18 mois. Ces deux postes seront dédiés au recensement et bénéficieront d'une indemnité forfaitaire pour fonctions essentiellement itinérantes de 50 euros net au titre de la période de recensement. Elle précise que ceux-ci seront rémunérés sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation, relevant de la catégorie C.

**Le Conseil Municipal**, Madame Annie GARNERO, entendue et après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de recruter deux agents contractuels pour faire face à des besoins liés au recensement de la population ;

**DECIDE** la création de deux emplois contractuels non permanents, afin de faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité dans les pour une période de 12 mois sur une même période de 18 mois.

**DECIDE** de fixer la rémunération de ces agents contractuels par référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter deux agents contractuels sur le fondement de l'article 332-23 2° du Code général de la fonction publique et à signer les contrats afférents.

**PRÉCISE** que les crédits nécessaires au financement de ces postes sont inscrits à l'article 64131 du budget communal ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.  
Pour copie conforme.

**Acte Exécutoire**

Transmis le : 14.12.2023

Publié le : 14.12.2023

Notifié le :



**Christian GROS**

**Maire de MONTEUX**

**Caroline PLATERO-DELERM**

**Secrétaire de séance**